

Claude Muller, Bordeaux-III et ERSSAB
muller@montaigne.u-bordeaux.fr

Publié dans *Linguisticae Investigationes*, XXI-1, 1997, p.75-96.

L'inversion du sujet clitique en français: hypothèse V dans C et diachronie.¹

1. Introduction.

L'analyse syntaxique des constructions à inversion du clitique sujet en français moderne fait de cette langue une langue à antéposition du verbe dans le complément (V dans C), dans la position de la conjonction, selon l'analyse la plus généralement admise dans les théories génératives actuelles: Rizzi et Roberts, et plus récemment dans le cadre Pollock Chomsky 1991, Anne Zribi-Hertz 1994, avec des modifications.

Cela fait du français une langue typologiquement proche de certaines langues germaniques. L'idée est séduisante car elle explique de façon très proche les constructions syntaxiques à inversion du sujet dans les différentes langues, du moins celles des inversions qui concernent les phrases "racines" (principales ou indépendantes) par exemple dans l'interrogation. D'autre part, elle semble s'appliquer assez bien à certains stades de l'ancien français, souvent décrit comme une langue de type V-2 (verbe en seconde position dans les phrases racines), ce que sont encore certaines langues germaniques (cf.C.Marchello-Nizia 1995).

Cette analyse, néanmoins, ne me paraît pas totalement satisfaisante. Je laisse de côté des problèmes de fond, qui n'ont cependant pas leur place ici, comme la pertinence, ou même la simple possibilité, d'une description dans ce cadre de la grande variété de constructions attestées en ancien français, à partir d'une syntaxe dérivationnelle rigide comme la théorie générative actuelle. Les spécialistes de la diachronie utilisent le plus souvent des modèles plus souples, comme la théorie des zones de Skårup, 1975. Ce qui motive cet article, c'est bien plutôt l'association présentée comme une évidence de deux idées simples: l'une, qu'il existe des "root sentences" distinguées radicalement des subordinées; l'autre, que les propriétés de position des "root sentences" impliquent matériellement l'occupation de la position de conjonction (ou C). La première hypothèse ne me semble pas devoir entraîner la seconde. L'origine de la distinction entre indépendantes et subordinées tient en effet à des contraintes sémantiques plus que syntaxiques: distinguer les vecteurs de valeurs illocutoires de segments simplement locutoires selon la terminologie d'Austin. Ces contraintes n'impliquent pas forcément des distinctions dans la syntaxe positionnelle.

Dans ce qui suit, je me suis intéressé essentiellement au tournant que présentent les textes de moyen français jusqu'aux débuts du français classique (15ème au début du 17ème siècles), puisque c'est à cette époque que les constructions syntaxiques de base du français actuel se mettent en place. Il me semble en effet qu'il faut pouvoir expliquer non seulement l'état actuel, mais aussi de la façon la plus plausible les évolutions, en imaginant que les systèmes linguistiques des périodes de chevauchement entre deux constructions devaient permettre de passer aisément de l'un à l'autre système.

Sauf notification, les exemples de langue ancienne font référence à des textes listés à la fin de la période du moyen français au tout début du 17ème siècle.

Les constructions qui nous intéressent sont les suivantes:

IF (inversion nominale finale):

Quand est arrivée Marie?

Icl (inversion clitique):

Quand est-elle arrivée?

IC (inversion complexe):

Quand Marie est-elle arrivée?

2. Analyses de V à C.

L'analyse de référence est celle de Rizzi & Roberts 1989. Elle suppose, comme les autres analyses issues du cadre chomskyen, que la position du sujet dans la phrase est obtenue par déplacement à partir d'une position interne au VP. Le verbe est également déplacé dans une des positions prévues par le temps, position I (Inflection) puis à la suite du réaménagement proposé par Pollock 1989, positions Agr-S et T, dissociant I en deux éléments.

¹ Ce texte est une version remaniée d'un exposé présenté au 14ème Colloque européen sur la grammaire et le lexique comparés des langues romanes, Tel Aviv, 1995.

Les phrases à inversion clitique (Icl) et à inversion complexe (IC) sont obtenues par un déplacement supplémentaire du verbe dans la position C, à gauche donc dans la structure de la phrase simple.

L'avantage est alors de décrire sans autre règle l'impossibilité bien connue de ces constructions lorsqu'il y a conjonction en C; l'analyse prédit donc à la fois (1) et (2):

- (1) *Est-il venu?*
Où est-il allé?
Peut-être est-il venu.
- (2) **Je me demande si est-il venu.*
 **Où qu'est-il allé? / Où qu'il est allé?*
 **Peut-être qu'est-il venu / Peut-être qu'il est venu.*

Le principal avantage de cette solution est donc de décrire de façon très simple l'interdiction en subordonnée des inversions mettant en jeu le clitique sujet. Malheureusement, cela est compensé par le problème du sujet dans IC: elle prédit aussi la grammaticalité de (3) et (4):

- (3) **Est Marie venue?*
 (4) **Quand est-elle Marie arrivée?*

phrases qu'il faut éliminer par un filtre casuel; il faut aussi poser un déplacement ultérieur du sujet dans C", la position de spécifieur de C, et dans le cas où il y a un terme QU-, supposer une duplication des catégories C". La structure attribuée à (5) serait (5'):

- (5) *Quand Marie est-elle venue?*
 (5') [C": quand [C": Marie_i [C': est-elle_k [AgrP: t_i [Agr': t_k [T"...[VP: venue]]]]]]]]

Ces propositions me paraissent inutilement compliquées: il y aurait ainsi deux positions de sujet nominal à gauche, dont l'une dans C"; deux catégories C". Quant à la cliticisation, elle ne reçoit pas une explication satisfaisante: les proclitiques sont traités comme des NP sujets, et les enclitiques ont une source et une dérivation particulières, à partir du spécifieur de T, venant en Agr, puis en C.

Une analyse analogue, qui propose deux solutions simultanées représentant deux stades de l'évolution de ces constructions en français actuel a été proposée par Anne Zribi-Hertz, 1994. Elle donne deux analyses différentes des clitiques sujets dans une phrase simple comme:

- (6) *Il mange*

En français standard "modernisé", le *il* est engendré comme le serait un nom sujet, et apparaît finalement dans la position de Spéc, Agr; sa cliticisation, selon l'analyse de Kayne, 1983, est "phonologique", donc sans manifestations dans la dérivation syntaxique: l'analyse reste celle de Rizzi & Roberts.

En français "avancé", le *il* est dans Agr, donc ne fait pas concurrence avec le sujet nominal qui est dans la position de spécifieur (en l'occurrence, il n'y a pas de sujet réalisé). Lorsqu'il y a sujet, on obtient des phrases comme:

- (7) *Personne il fiche rien à Toulon...* (A.Zribi-Hertz, op.cit.)

Le *il* suffixé des questions du français standard provient, lui, du déplacement du verbe dans cette position, lors de son déplacement vers C.

Ce remaniement explique de façon intéressante les variantes populaires de français du type (7), mais on constate qu'il donne trois sources différentes au clitique sujet, NP pour le proclitique du français standard, basique dans Agr-S pour le français "avancé", et "suscité" par le déplacement du verbe pour l'enclitique standard suffixé. Anne Zribi-Hertz maintient d'autre part l'analyse V dans C pour les constructions à inversion clitique.

L'analyse Rizzi & Roberts pourrait par ailleurs être remplacée par une ou plusieurs analyses sans déplacement du verbe dans le complément, hypothèse d'ailleurs envisagée et rejetée par Rizzi & Roberts eux-mêmes. Hirschbühler & Labelle, 1992, s'appuyant sur une étude de Noonan, en proposent une, sans déplacement du verbe supplémentaire par rapport à la phrase sans inversion. L'idée, avancée par Morin 1979, est que le sujet clitique postposé a un statut de suffixe, ajouté ou non au verbe sans inversion, et il faut reconnaître qu'elle est particulièrement adaptée à la situation du québécois, où le *il* prononcé *ti* semble assez différent du sujet clitique gauche.

On le voit, la problématique est compliquée, elle peut conduire à des solutions différentes selon que l'on tient compte ou non de la dialectologie ou de la diachronie. On y retrouve un débat permanent à propos de la cliticisation, à savoir le statut syntaxique ou morphologique des clitiques dans une langue comme le français.

L'analyse alternative de Hirschbühler & Labelle, qui évite les deux principaux problèmes de la solution Rizzi & Roberts, ne me paraît pas entièrement satisfaisante car elle fait perdre une généralisation importante, valable pour de nombreuses langues indo-européennes à un stade ou un autre de leur développement: que les constructions non assertives se signalent par une antéposition du verbe (ou une postposition du sujet, selon les analyses) par rapport à la construction assertive. La faculté qu'ont les clitiques de changer de position selon les

types de phrase suggère fortement qu'ils relèvent de la syntaxe plutôt que de la morphologie, malgré les excellents arguments de P. Miller 1991.

Je suggérerai donc une autre solution, qui garde cette généralisation, solution d'ailleurs suggérée par Rizzi & Roberts eux-mêmes, en montrant que certaines données du français ne sont cependant pas explicables par une analyse V dans C.

3. Rappel diachronique.

Il semble qu'à l'origine (proto-roman), la langue dont est issu le français est à verbe final (De Dardel & de Kok, 1996). Plus tard, après un épisode probable de type VSO, l'ancien français, sans avoir un ordre rigide, est typiquement une langue du type « verbe second », soit (S étant le sujet, X et Y des compléments ou adverbes quelconques):

afr : SVY ; XVSY (loi dite de Thurneysen, 1892).

Le terme X en tête est un complément, ou un adverbe, parfois une conjonction de coordination. Les raisons de la place de X sont discutées: les explications prosodiques de Thurneysen ont été remises en question depuis longtemps; le premier terme à partir du 13^{ème} siècle pourrait être le thème, entendu comme un terme apportant moins d'information que ce qui suit le verbe (Combettes 1988; Prévost, n.publ). Il semble aussi que X pourrait être un terme fortement informatif (élément rhématique emphatisé), comme le suggère Marchello-Nizia 1995, p100-104. L'ordre moderne proviendrait de la fréquente assimilation du sujet au thème, d'une part, et d'autre part à d'autres procédés d'emphatisation comme les structures segmentées. On passe ainsi à l'ordre SVO actuel.

Les subordonnées sont plus conservatrices, et certaines maintiennent l'ordre archaïque SOV, y compris parfois dans l'ordre Vpp-Aux.

Enfin, le pronom sujet n'est pas clitique. Il peut par exemple se trouver séparé du verbe final en subordonnée par des compléments. Il est par ailleurs facultatif.

Un exemple:

(8) *Il me semble que ce seroit damages trop granz, se il por ceste aventure moroit* (Foulet§205)

Dans les questions directes, le verbe est antéposé devant le sujet: cf. (29) et:

(9) *Looÿs sire, qu'est vo sens devenuz ?* (Couronnement de Louis ,261 : 12^{ème} siècle)

Que sont mi ami devenu ? (Rutebeuf, 12^{ème} siècle)

mais le sujet peut aussi être postposé au participe passé:

(10) *Est morte m'amie ?* (Foulet,§233)

(11) *Qu'est devenuz li gascuing Engeler.. ?*(Chanson de Roland, 11^{ème} siècle)

La syntaxe des interrogatives à pronom sujet est rigoureusement la même qu'en français moderne: en particulier, le pronom sujet enclitique est toujours à la droite immédiate du verbe conjugué (Marchello-Nizia 1995, p.57, citant Skårup).

Quant à IC, elle n'apparaît qu'au 14^{ème} siècle selon Foulet, au 16^{ème} siècle selon Skårup.

4. La syntaxe sujet-verbe en moyen français

4.1 La construction à sujet nominal inversé.

Dans les textes dépouillés, le terme en tête est très souvent un adverbe, un circonstanciel, ou même une conjonction de coordination:

(12) *...si furent les Armagnacs si effrayés qu'ils s'enfuirent...*(Journal,181)

(13) *Or est l'homme, de quelque estat qu'il soit, gasté et affolé en ce monde...*(15J,140)

Le sujet se place généralement devant le complément :

(14) *Or a la dame la robbe que son mary ne ly avoit voulu donner* (15J,83)

Lors pleure le bon homme ses pechiés (15J,163)

Lors font leur conseil et dit chacune son avis...(15J187)

Le 25e jour de mai, l'an 1428, prirent par trahison les Armagnacs la cité du Mans...(Journal,243)

Puis, voyant mon bascha que le cas estoit désespéré...(Rab,273)

(15) *...et se delivre sa femme d'un bel enfant...*(15J, 116)

...et aimeroit mieux madame qu'il fust pendu au gibet...(15J,193)

4.2 Sujet pronominal inversé dans les phrases indépendantes assertives.

Bien que beaucoup moins fréquentes que ci-dessus, on trouve des indépendantes à sujet pronominal inversé à la droite immédiate du verbe:

- (16) *...et le fera l'en paistre (=et on le fera paître) (15J,84)*
...car, par ma foy, de moi n'avez vous garde (15J,111)
Le jour sainte Marguerite, vint le dauphin à Paris, et pour sa venue fit-on une grosse taille
 (Journal,413)

Au 16ème siècle:

- (17) *Meschant, à ceste heure te hascheray-je comme chair à pastez... (Rab 332)*
Dont dist Panurge: "A ceste heure est-il guéry assurément" (Rab 334)

La phrase suivante est exclamative, et il ne semble pas possible d'inverser le pronom sujet dans ce cas en français moderne:

- (18) *Ha ! male mort, nous as-tu tollu le plus parfaict des hommes ! (Rab,333)*

L'inversion du pronom est souvent remplacée dans ces contextes par la construction à sujet nul: on constate que les phrases à inversion du sujet pronominal sont aussi très souvent celles dans lesquelles le pronom sujet est absent² :

- (19) *...et lui demande que elle a (=et il lui demande...) (15J, 118)*
...et ne trouve que souper (=et il ne trouve pas de quoi souper) (id, 54)

4.3 L'ordre sujet-verbe en subordonnée.

Il y a encore au 15ème siècle des attestations assez fréquentes de phrases à verbe final, notamment dans les relatives à pronom relatif sujet:

- (20) *...mais leurs chevaux qui navrés estoient des pieux devantdits...(Journal,252)*
 (21) *...et diront que c'est Messias qui promis leur étoit...(id 431)*
 (22) *...en la compagnie avoient sorcières qui regardoient ès mains des gens et disoient ce qui advenu leur étoit...(id, 238)*
 (23) *Par l'âme qui en mon coeur bat...(15J,192)*

avec un adjectif:

- (24) *...et toutes les maisons d'entour qui basses étoient...(Journal,232)*

Parfois, la position préverbale ne concerne qu'une partie des compléments:

- (25) *Item, en ce temps étoit le roi d'Angleterre devant Meaux, (...)qui en toute la Brie avoit ses gens, qui partout pilloient.(Journal,178).*

Dans les autres subordonnées, on évite à cette époque la dissociation du pronom sujet et du verbe, en supprimant le pronom si le verbe est final:

- (26) *...le premier jour de l'an, prirent les Armagnacs le pont de Meulan (...) et coururent jusqu'à Mantes souvent piller et rober, ou ailleurs, comme accoustumé l'avoient (id,197)*
 (27) *Et ce pourquoi ferrés étoient, et non les autres...(id,184)*

A côté de cela, il est fréquent de trouver en subordonnée l'ordre moderne SVO, avec nom ou pronom sujet; l'ordre VS est plus rare, avec un nom qui est probablement déjà postposé comme dans la construction moderne dans l'exemple ci-dessous:

- (28) *Pour ce chiet en la rage de la jalousie, en laquelle ne se doit bouter nulz sages homs (15J,31)*
 (ordres attendus: ...en laquelle nulz sages homs bouter ne se doit / ...en laquelle nulz sages homs ne se doit bouter).

Mais la construction V-2 apparaît parfois:

- ...jusques au fond du puis inespuisable auquel disoit Heraclite estre la vérité cachée (Rab 291).*

4.4. L'ordre sujet-verbe dans les questions directes.

Dans les questions, l'inversion s'effectue aussi bien pour les questions totales que pour les questions partielles en ancien français. Cette construction n'apparaît pas dans les textes considérés mais elle est bien attestée au 16ème siècle:

- (29) *Peut un roy si félon avoir un coeur humain? (Garnier, cité par Gougenheim, p.236).*

Dans les interrogatives partielles, la construction à verbe second reste en usage jusqu'en moyen français (15ème et 16ème siècles) :

- (30) *Pourquoy sont ces huis fermés ? (Journal,401)*

² C'est aussi l'avis de Foulet: §456: « l'inversion du sujet entraîne facilement dans le cas du pronom personnel l'omission du pronom ». Et, §459: « On remarquera que le pronom sujet est omis plus volontiers dans les propositions principales que dans les propositions subordonnées. La raison en est que les relatifs et les conjonctions qui ouvrent les dernières n'entraînent pas l'inversion... ».

Pourquoy n'auront ces pauvres aveuglez usé de mesme liberté ? (16ème ;cit par Brunot, III,2èmepart.,670)

Lorsque le sujet suit le participe passé (cf.Roland), on n'a probablement pas la structure moderne, car on trouve fréquemment et plus tardivement le sujet devant les compléments :

(31) *Comment donc eussent peu entendre ces vieux resveurs le texte des loix.. ?* (Rab, 259)

Cette construction subsiste au 17ème siècle, mais elle est probablement sentie comme archaïque : on la trouve dans les textes en vers:

(32) *Mon cher espoux, Socrate, disoit-elle
Pourquoy ne m'est cet'heure aussi mortelle ?*
(Th., 5)

(33) *Quand pourra mon amour baigner avec tendresse
Ton front victorieux de larmes d'allégresse ?* (Corneille)

L'inversion complexe apparaît assez tôt selon Brunot (à la fin du 14ème siècle), mais il est difficile de savoir s'il s'agit de la construction moderne, ou d'une construction disloquée, dans laquelle le nom-thème est repris par un pronom. En tous cas, je n'ai trouvé aucun exemple de cette construction dans les textes dépouillés du 15ème siècle, ni dans le texte de Rabelais; par contre, dans le texte de Théophile (tout début du 17ème siècle), les questions en prose sont généralement formulées à l'aide de IC, alors que la versification peut encore employer l'ancienne syntaxe (33), en alternance avec IC :

IC :

(34) *Et pourquoy des mains estrangères
Me gueriront-elles demain.. ?*
(Th.,11)

(35) *Au reste ce que nous appellons, n'a-il point son contraire(...) ?
Cela Cebes, ne te donne-t'il point de doutes ?*
(Th.,35)

(36) *...car à quel propos les hommes qui sont sages, voudroient-ils laisser ceux qu'ils trouvent estre plus sages qu'eux, et les fuir ?* (Th., 14)

On remarque que la ponctuation (édition du 17ème siècle) isole souvent le sujet nominal, mais ce n'est pas systématique :

(37) *...les yeux les voyent-ils ?* (Th., 22)
La nature seroit-elle manque et defectueuse en ce seul point ? (Th., 36)

Pendant toute la période, les questions partielles directes en *que* se construisent comme aujourd'hui, avec la seule inversion du pronom sujet :

(38) *Que faites-vous, Madame m'amie ?* (15J,39)
Que m'en dira mon mary ? (Rab.,304)
Dont viens-tu, Alcofrybas ? Et depuis quand y es-tu ? Et de quoi vivois-tu ? Que beuvoys-tu ? Voire, mais où chioys-tu ? (id,346)

5. Bilan et évolution ultérieure.

5.1. Deux classes d'inversions du sujet.

Il est frappant de voir que les constructions des indépendantes assertives à sujet inversé, extrêmement répandues encore au 15ème siècle, et qui semblent se généraliser aux coordonnées à cette époque, disparaissent totalement par la suite, alors que se maintiennent les inversions de type interrogatif à inversion du sujet pronominal. Il faut donc distinguer absolument deux grandes classes d'inversion: celles qui sont probablement justifiées par la hiérarchie informationnelle ou par la focalisation, et celles qui sont à base énonciative, classe dans laquelle je regrouperais à la fois les interrogations directes et les constructions modernes à adverbe antéposé et clitique sujet postposé. Grosso modo, la première classe³ a disparu (si on n'y range pas les constructions à adverbe argumentatif *du moins, aussi*, qui relèvent pour moi de la même analyse que les interrogatives directes ou à adverbe modal *peut-être, sans doute*, cf.ci-dessous). Elle a été en partie remplacée par les constructions à sujet final (IF). Certaines constructions actuelles semblent très proches:

(39) *Devant lui s'ouvrait un vaste paysage.*

(40) *Quand est arrivée Marie?*

mais comme on les retrouve telles quelles en subordonnée:

³ Il s'agit des "énonciatives" de Skårup, 1975: assertions dont le premier terme, à partir du 12ème siècle, ne pouvait être le verbe. Ce terme, qu'il nomme "fondement", a vu sa définition varier légèrement (incluant par exemple *et*).

(41) *Il s'aperçut alors que devant lui s'ouvrait un vaste paysage.*

(42) *Dis-moi quand est arrivée Marie.*

il faut y voir aujourd'hui non la même construction, mais une construction de type IF, dans laquelle le verbe occupe la même position que dans la construction à sujet gauche, et le sujet est postposé.

Les constructions à sujet pronominal ont totalement disparu de cette classe. Aujourd'hui, la focalisation sur un premier terme ou la thématization emphatique se marqueraient par des constructions disloquées.

La seconde classe de constructions est celle des interrogatives ou de phrases à adverbe antéposé permettant soit Icl, soit IC, apparemment exclusivement réservée aux propositions dont la position C est libre. Elles relèvent de la syntaxe énonciative: elles signalent qu'on a affaire à autre chose qu'une assertion. Elles se distinguent des assertives, pour les questions, dès le 12^{ème} siècle, époque où le verbe ne peut plus être initial (selon Skårup). Peu à peu, elles se distinguent aussi des constructions précédentes (phrases à adverbe initial et sujet pronominal inversé).

On voit se mettre en place entre le 15^{ème} et le 17^{ème} siècle les constructions actuelles à sujet clitique postposé. Ainsi, l'inversion du pronom sujet devient beaucoup plus rare pendant cette période que celle du nom dans les constructions indépendantes assertives, introduites par des coordonnants. On ne trouve pas d'inversion de ce type dans les subordinées, alors qu'il y a des constructions à sujet nominal inversé dans ce cas. A l'inverse, une construction manifeste nettement l'interprétation énonciative qui s'attache à l'ordre respectif du pronom sujet et du verbe, c'est la reprise interrogative. Nos textes en fournissent des exemples caractéristiques:

(43) *Et que vous vallent-ilz, fait-elle ? - Qu'ilz me vallent ? (...)mes que me vallent les vostres ?* (15J, 56)

De même chez Rabelais :

(44) *Que fist-il ? - Qu'il fist, mes bonnes gens ? Escoutez...* (Rab, 229)

Dans ces exemples, la reprise de la question n'est plus une question, mais une construction subordonnée dépendant du pronom: en français moderne, *Ce qu'ils me valent? Ce qu'il fit?* et cette nuance est déjà dénotée par la seule position proclitique du pronom.

Il est tentant de mettre en parallèle cette évolution dans le rôle syntaxique des pronoms sujets et la cliticisation⁴, qui s'effectue en deux temps: d'abord en position enclitique, puis tardivement devant le verbe. En effet, la cliticisation consiste, pour les pronoms, à s'attacher plus ou moins étroitement au verbe, avec des différences selon le temps: alors que l'infinitif ne cliticise que les compléments, laissant la négation de côté, alors que le participe présent cliticise la négation mais pas le sujet, seul le temps fini cliticise le sujet. Or le temps fini est le lieu par excellence de la syntaxe énonciative.

5.2 Cliticisation et figement.

Un des arguments pour proposer une analyse syntaxique plutôt que morphologique des clitiques est la prise en compte de la diachronie: la syntaxe des clitiques sujets est une syntaxe conservatrice, compte tenu de la contrainte de proximité immédiate du verbe. Cela pourrait conduire à soutenir l'analyse de Rizzi & Roberts, qui continue de traiter le français comme une langue V-2 réaménagée par un déplacement ultérieur du sujet dans le cas de IC. La façon même dont la langue aurait pu construire IC, à partir de la construction disloquée, irait dans ce sens; on obtiendrait *Marie est-elle venue* à partir de *Marie, est-elle venue?* C'est oublier que si c'est bien ce qui s'est passé, ce qui n'est pas sûr, il manque à cette analyse la théorisation de la reconstitution d'une phrase soudée, avec des figements autrement inexplicables. Ainsi, on ne dit pas:

(45) **Cela est-ce intéressant?*

alors qu'on a bien:

(46) *Cela, est-ce intéressant?*

et à l'inverse:

(47) **Cela, est-il intéressant? / Cela est-il intéressant?*

Un autre aspect évolutif doit être pris en compte: au moment où IC remplace la construction V-2 dans les interrogatives, le sujet devient obligatoire, ce qui revient à dire que le pronom personnel, devenu clitique, doit être présent en l'absence d'un autre sujet. Cette propriété doit aussi être prise en compte.

5.2 Un cas de clitique postposé en subordonnée.

On trouve des cas d'Icl dans les subordinées consécutives au 16^{ème} siècle:

(48) *...car elle estoit tant grosse que, par engin aulcun, ne la pouvoit-on mettre seulement hors terre*
(Rab,238)

⁴ Sur cette question, cf. Skårup: la cliticisation y apparaît comme un processus évolutif, caractérisé par le passage d'une zone non verbale à la zone verbale. Cf. aussi le bilan de Marchello-Nizia 1995.

Cette construction n'apparaît pas une seule fois dans les textes dépouillés du 15^{ème} siècle⁵ :

- (49) *...est vrai est qu'il faisoit si fort hiver qu'il n'estoit semaine qu'il ne gelast tres fort* (Journal,311)
...le lendemain de l'entrée, jour de samedi, vint tant de biens à Paris qu'on avoit le blé pour 20 sols parisis...(Journal, 354)

Par contre, cette construction est très fréquente au 17^{ème} siècle, avec un adverbe en tête :

- (50) *Il vit qu'elle était seule ; mais il la vit d'une si admirable beauté qu'à peine fut-il maître du transport que lui donna cette vue* (Mme de La Fayette, La princesse de Clèves, IV)

Brunot II,480, la signale pour le 16^{ème} siècle en subordonnée, et signale que cette construction se développe au 17^{ème} siècle. Brunot, III (2^{ème} partie, 663) ainsi que Damourette et Pichon, en donnent de nombreux exemples du 16^{ème} au 18^{ème} siècle, et pas seulement dans les consécutives:

- (51) *Vous parlez si bas qu'à peine puis-je vous entendre*
Vous estes si fascheux, qu'à peine vous endure-t-on
 (Brunot, op.cit.)

Avec IC :

- (52) *Mais depuis que les bonnes lettres ont eu bruit en France, cela s'est je ne sçay comment perdu, qu'à grand'peine la memoire en est-elle demeuree...* (Tabourot des Accords, Bigarrures (fin 16^{ème}), préface)

On trouve Icl dans d'autres cas :

- (53) *...elle vous a fait tenir des propos offensans, que votre coeur désavouoit sans doute, et dont peut-être avez-vous déjà rougi plus d'une fois* (Perrault, cit. : Damourette et Pichon,§1594)
 (54) *Je respondis, n'y a pas long temps, qu'à peine trahirois-je le prince pour un particulier...*
 (Montaigne,III,1, ibid)
 (55) *Je répondis que c'étoit aussi ce que j'avois continuellement fait depuis quatre ans (...), mais qu'au moins le suppliois-je de voir combien peu de part j'avois eu en ces dernières choses* (Saint-Simon,V,X,ibid)
 (56) *...son armée, qui à peine osa-t-elle témoigner ce qu'elle en pensoit* (Saint-Simon,III,XI,ibid)

J'en ai trouvé un exemple dans l'oeuvre de Proust, ce qui témoigne de sa possible persistance dans un registre littéraire:

- (57) *...Sans doute l'amant n'éprouve pas cet accroissement désespéré de l'amour mais (...) heureux, attendri, détendu comme on l'est après un orage quand la pluie est tombée et qu'à peine sent-on encore sous les grands marronniers s'égoutter à longs intervalles les gouttes suspendues (...), il ne sait comment exprimer sa reconnaissance à celle qui l'a guéri.* (M.Proust, La Prisonnière, Livre de Poche, p.204).

Cette construction est archaïque, et il ne semble plus guère possible d'écrire, et encore moins de dire aujourd'hui:

- (58) **Il est si grand qu'à peine passe-t-il sous la porte*

L'analyse V à C obligerait ici à supposer une seconde position de conjonction dans la subordonnée (à droite de l'adverbe), ce qui est très peu plausible. Même dans ce cas, une position C enchâssée devrait être liée, empêchant la montée de V à C. Enfin, il paraît exclu de supposer qu'aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles, la structure verbale soit très différente de celle d'aujourd'hui: la cliticisation était réalisée.

Si on examine en détail l'évolution du rôle du pronom sujet dans l'inversion, on s'aperçoit comme on l'a fait, qu'il est passé du rôle d'acteur dans une syntaxe de la thématique et de la focalisation à celui d'acteur de la modalisation énonciative, sur lequel je reviendrai brièvement ci-dessous. Ce faisant, il est en principe réservé aux phrases racines, soit parce qu'il sert à dénoter l'interrogation, soit parce qu'il renvoie à un adverbe modalisateur en tête. Or dans la principale des constructions où il figure, la consécutive, on a affaire à une subordonnée qui joue exceptionnellement un rôle énonciatif important: on sait que la subordonnée de conséquence est assertée, et que c'est même l'élément informatif essentiel de la phrase complexe. On remarquera que dans ces exemples, les subordonnées jouent cette fonction énonciative à des degrés divers. Il faut donc admettre que Icl ou IC, dans ces

⁵ J'en trouve cependant des exemples épars depuis les premiers textes de l'ancien français dans Skårup 1975, sans que cet auteur semble les avoir remarqués. Par exemple, dans un texte du 12^{ème} siècle:

Et dit soef, que ne l'entendi on...(Couronnement de Louis, Sk.p251)
 (= et elle dit doucement, (si bien) qu'on ne l'entendit pas...)

Le statut de clitique de *on* n'est peut être pas assuré à l'époque. Autre exemple moins ancien (13^{ème} siècle):

Il mist maintenant la clef en tel leu que se la reine la vosist, ne la poïst ele pas trover...
 (ibid. p480: il mit la clef en tel lieu que si la reine la voulait, elle ne la puisse pas trouver)

mais ici, la subordonnée hypothétique qui suit *que* pourrait expliquer la rupture (sa principale, en position finale, n'est plus vue comme subordonnée à *que*). Cela ne supprime pas la difficulté d'analyse pour le verbe à inversion.

constructions, ont obéi à cette contrainte énonciative plutôt qu'à la contrainte formelle qui aurait dû interdire cette construction en subordonnée.

Il reste que la syntaxe doit aussi permettre la dérivation de ces énoncés, ce qui me semble difficile dans l'hypothèse V à C.

Il est par contre très facile d'expliquer cette construction dans l'autre hypothèse antérieurement envisagée par eux: si V monte dans une position intermédiaire (Agr) la différence tient seulement au contrôle exercé ou non par C. Dans un premier temps, ce contrôle n'aurait pas été effectif dans des cas limites, comme les consécutives, qui sont des subordonnées mais qui ont une fonction énonciative forte⁶.

6) Propositions.

6.1. Énonciation et syntaxe dérivationnelle.

On peut s'interroger sur la relation qui existe entre la syntaxe de la proposition et la modalisation énonciative, relation qui conduit grosso modo à distinguer la syntaxe des "phrases racines" et celle des subordonnées. Elle est marquée très inégalement selon les langues, et pour une même langue selon l'époque. Alors que cette distinction est nette en allemand par exemple, elle est plus subtilement dénotée en français moderne par des blocages: l'ordre de base est le même, mais il est imposé en subordonnée, ce que montre l'impossibilité d'avoir dans ce cas un clitique sujet postposé, et libre en principale ou en indépendante. Dans ce cas, la possibilité d'une antéposition du verbe qui conduirait à l'occurrence d'un clitique sujet postposé est liée, non directement à l'absence de constituant en C, mais plus vraisemblablement à l'absence de relation de rection à partir d'un terme dominant contrôlant C. En outre, le blocage conduisant à l'exclusion d'un sujet enclitique en subordonnée peut avoir varié entre le 17^{ème} siècle et aujourd'hui.

Si on suppose qu'il s'établit, à partir d'un terme recteur, et en passant par C, une chaîne de coïncidence qui relie à ce terme recteur le verbe fini dépendant, il n'est plus nécessaire de supposer que C doive être le lieu obligé de la montée du verbe dans le cas où l'ordre est marqué. Or, une telle chaîne est indépendamment nécessaire, postulée entre autres par Guéron et Hoekstra 1992; cf. Muller 1996.

Il faut ici distinguer la subordination effective de la relation de dépendance immédiate qui est à l'oeuvre dans les constructions à adverbe en tête ou dans les interrogations directes partielles. Ce n'est que dans ces dernières constructions que l'absence de conjonction réalisée permet l'inversion du clitique:

(59) *Où est-il allé? Du moins est-il venu / A peine était-il arrivé que...*

Il n'est pas du tout sûr que les adverbes soient dans C". Si c'était toujours le cas, on devrait toujours trouver en alternance avec l'inversion, la construction à subordination:

(60) *Peut-être est-il venu / Peut-être qu'il est venu*

mais dans de nombreux cas, cela est impossible:

(61) *Du moins Paul est-il venu / *Du moins que Paul est venu*

Il n'est pas impossible que certains de ces adverbes soient en tête de la phrase verbale plutôt que dans C". Quoi qu'il en soit, on peut supposer que la relation établie entre C et le verbe permettra, ou bloquera, son éventuel déplacement. Dans ce cas, le principal argument de Rizzi & Roberts pour refuser l'analyse d'un déplacement de V limité à la zone contrôlée par le Temps disparaît.

La structure de la phrase simple est encore une question ouverte, quelle que soit la théorie qu'on utilise. Il me semble qu'on peut formuler une règle qui serait valable au-delà des variations du moment dans la présentation des structures. Cette règle serait la suivante:

Le verbe fini non subordonné se déplace dans une position plus haute dépendant du complexe du Temps verbal, lorsque la signification énonciative de l'énoncé verbal est qu'il ne constitue pas une assertion indépendante.

La signification illocutoire est alors celle du terme en tête ou par défaut, celle d'une interrogation

⁶ Y a-t-il d'autres objections à V dans C? Si on analyse *que* interrogatif comme un clitique resté dans la position des mots Qu- (Muller 1996), les phrases interrogatives avec *que* ne posent pas de problème. Par contre, la construction *que ne* (au sens de *pourquoi ne pas*) pourrait demander une analyse où *que* est en C, excluant IC contrairement à ce qui est attesté:

Que n'a-t-il pas fait ce qu'on lui disait!

En effet, cette construction lie *que* au temps fini:

Pourquoi n'être pas venu?

*Que n'être venu? vs.: Que n'êtes-vous venu?

ce qui différencie cet emploi des mots Qu- interrogatifs, et le rapproche des contraintes bien connues de la conjonction. La question reste ouverte.

6.2. Le sujet clitique.

Sa position syntagmatique en français moderne ne peut être celle du NP sujet. Je suppose qu'il est engendré dans une position dépendante du Temps au sens large, par exemple celle dénommée éphémèrement Agr, quelle que soit sa dénomination future. Cette analyse a déjà été suggérée (elle est proche de ce que j'ai proposé dans Muller 1984). Cela conduit à supposer qu'en cas de sujet pronominal dans la position NP, ce sujet ne se réalise pas ou s'efface d'une façon ou d'une autre, donc que le français reste dans ce sens une langue "à sujet nul", la seule différence étant qu'il possède un clitique obligatoire, accordé ou non avec un sujet NP. Le clitique non accordé est alors le *il* impersonnel.

Je supposerai aussi, suivant en cela Kayne 1991 que les clitiques postposés (actuels) sont suffixés à l'issue de la dérivation, autrement dit qu'il n'y a pas de cliticisation post-syntaxique pour les enclitiques. Kayne 1983 avait déjà exposé des arguments allant dans ce sens, et l'examen de la diachronie montre qu'il y a eu très tôt une dissymétrie entre les proclitiques et les enclitiques. Cela conduit donc à déplacer le verbe dans la position tête immédiatement au-dessus de T pour la construction à enclise, avec suffixation du contenu de Agr (soit donc le clitique sujet). Dans ce cas, il serait logique que le verbe des constructions à proclise du sujet ne bouge pas, donc reste en T où se ferait l'accord avec Agr.

On aurait ainsi, en ne tenant compte que du minimum pertinent, les structures suivantes pour:

Il mange

(C (AgrP (Agr: il (T: mange (V"...))))))

et: *Mange-t-il?*

(C (AgrP (Agr: mange-t-il (T: t (V"...))))))

Dans les constructions à sujet nominal, il y aura effacement de *il*, sauf dans la construction où le clitique reste coïncidé au NP sujet dans sa position canonique (cf. Muller 1984), dans IC:

Pierre mange-t-il?

(C (AgrP: Pierre (Agr: mange-t-il (T: t (V"...))))))

Dans la solution esquissée ici, l'essentiel est que la règle syntaxique d'antéposition du verbe dans la situation où ce dernier n'est pas régi, et dans la situation où il y a incomplétude énonciative, se maintienne. On pourrait dire en somme que la règle d'antéposition de V par rapport au sujet s'est adaptée à la situation d'un double sujet en français; l'instruction: *déplacer V de telle façon qu'il soit à gauche du sujet* s'applique au clitique au lieu de s'appliquer au NP, produisant ainsi IC.

Dans cette perspective, l'évolution examinée plus haut serait produite par la seule scission du sujet pronominal gauche, devenant cliticisé. Le mouvement syntaxique produisant l'inversion comme un ordre marqué serait somme toute resté inchangé, il se serait simplement adapté à la situation nouvelle. Celle-ci aurait vu le pronom, autrefois NP plein, créer peu à peu un nouveau paradigme plus près du verbe, et passer ainsi du domaine nominal (Agr-S) au domaine plus étroitement régi par le temps. Ce changement de paradigme a dû alors s'accompagner d'un changement de statut: ce qui est devenu obligatoire, ce n'est pas le pronom, c'est le clitique réalisé indépendamment de tout sujet dans le paradigme de l'impersonnel, dès que le verbe est conjugué.

Certains indices de la période de chevauchement entre les deux constructions laissent apercevoir une double réalisation du pronom qui pourrait tenir à l'hésitation entre la position de NP sujet et celle de clitique, par exemple cette phrase de Rabelais:

(62) *Comment? (dist Pantagruel) il y a-il des vérollez de par de là? (337)*

D'autre part, la facultativité de *il* dans Agr pendant toute la période intermédiaire expliquera bien la persistance de propositions à sujet nul jusqu'au 17^{ème} siècle.

Conclusion.

Le fait majeur qui a été le moteur de l'évolution, c'est me semble-t-il la différenciation progressive entre une syntaxe énonciative exprimée par la position du pronom sujet par rapport au verbe, et une syntaxe expressive exprimée par la position du nom sujet en fin de phrase, ou par d'autres procédés syntaxiques comme la dislocation, alors que la syntaxe de l'ancien français ne distinguait pas nettement les deux types.

Pour que cette différenciation s'opère, il fallait que les pronoms sujets se séparent des noms. C'est ce qui s'est passé avec la cliticisation, qui a figé la syntaxe des clitiques sujets, en innovant dans la syntaxe des noms avec la construction à postposition finale.

Dans ce travail, j'ai gardé comme hypothèse générale le cadre de l'inversion, considérée comme un déplacement du verbe à gauche du sujet (du premier sujet rencontré), parce qu'il me paraît rester une hypothèse forte de la syntaxe indo-européenne. La prise en compte de la cliticisation m'a seulement conduit à réduire l'ampleur de ce déplacement. Il suffit que le verbe précède un terme morphologiquement réalisé, analysable comme le sujet. Si on fait l'hypothèse qu'il y a deux sites différents de réalisation du sujet à gauche du verbe fini, on admettra que le

verbe soit antéposé au sujet le plus proche. Dès lors, rien n'impose plus au verbe de se déplacer au-delà du nom sujet, et les conditions sont réunies pour que la langue réalise l'inversion complexe.⁷

Textes:

15J: *Les XV joies de mariage* (début 15^{ème} siècle, éd. Garnier, s.d.)

Journal: *Journal d'un bourgeois de Paris* (15^{ème} siècle, Poche, 1990)

Rab: *Pantagruel* (François Rabelais) (1532; L'Intégrale, le Seuil, 1973)

Th.: Théophile de Viau: *Traicté de l'immortalité de l'âme* (1621; Théophile de Viau, *Oeuvres*, 1642)

Références:

Berrendonner, Alain, 1987: "L'ordre des mots et ses fonctions", *Travaux de linguistique*, 14-15, 9-19.

Borillo, Andrée, 1976: "Les adverbes et la modalisation de l'assertion", *Langue Française*, 30, 74-89.

Brunot, Ferdinand, 1967: *Histoire de la langue française*, A. Colin.

Chomsky, Noam, 1991: "Some Notes on Economy of Derivation and Representation", in: R. Freidin (ed), *Principles and Parameters in Comparative Grammar*, MIT Press, 417-454. Repris dans Chomsky, 1995, *The Minimalist Program*, MIT Press.

Combettes, Bernard, 1988: *Recherches sur l'ordre des éléments de la phrase en moyen français*, Thèse de doctorat d'Etat, Nancy.

Damourette Jacques et Edouard Pichon: *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française*, 1911-1940.

Dardel, Roland de, & Ans de Kok, 1996: *La position des pronoms régimes atones -personnels et adverbiaux- en protoroman*, Droz.

Foulet, Lucien, 1965: *Petite syntaxe de l'ancien français*, Champion.

Gougenheim, Georges, 1974: *Grammaire de la langue française du 16^{ème} siècle*, Picard.

Guéron, Jacqueline, & Teun Hoekstra, 1992: "Chaînes temporelles et phrases réduites", in: H.G. Obenauer & A. Zribi-Hertz (éds): *Structure de la phrase et théorie du liage*, P.U. Vincennes, Paris-8.

Hirschbühler, Paul, et Marie Labelle, 1992: *Syntaxe du français, l'universel et le particulier dans la langue* (inédit, Montréal)

Kayne, Richard S., 1983: "Chaînes, catégories extérieures à S et inversion complexe en français", *Langue française*, 58, 36-65.

Kayne, Richard S., 1991: "Romance Clitics, Verb Movement, and PRO", *Linguistic Inquiry*, 22,4, 647-686.

Marchello-Nizia, Christiane, 1995: *L'évolution du français*, Armand Colin, Paris.

Miller, Philip, 1992: *Clitics and Constituents in Phrase Structure Grammar*, Garland, New York.

Muller, Claude, 1984: "L'inversion du sujet clitique en français et la syntaxe du sujet", *Linguisticae Investigationes*, VIII-2, 335-362.

Muller, Claude, 1996: *La subordination en français*, Armand Colin.

Noonan, Moira, 1989: "Operator Licensing and the Case of French Interrogatives", *Proceedings of the Eight West Coast Conference on Formal Linguistics*, vol 8, 315-330.

Pollock, Jean-Yves, 1989: "Verb Movement, UG and the Structure of IP", *Linguistic Inquiry*, 20, 365-424.

Prévost, Sophie, à paraître: "Inversion du sujet et cohésion syntaxique à la fin du 16^{ème} siècle", article non publié.

Rizzi, Luigi et Ian Roberts, 1990: "Complex Inversion in French", *Probus*, 1-1, 1-30.

Skårup, Povl, 1975: *Les premières zones de la proposition en ancien français*, N^o spécial de la Revue Romane, Copenhague.

Thurneysen, R., 1892: "Zur Stellung des Verbums im Altfranzösischen", *Zeitschrift für Romanische Philologie*, 16, 289-307.

Zribi-Hertz, Anne, 1994: "La syntaxe des clitiques nominatifs en français standard et en français avancé", *Travaux de linguistique et de Philologie*, 32, 131-148.

⁷ L'analyse obéit en outre au "principe de procrastination" qui suppose une loi du moindre effort dans les déplacements: Chomsky 1991. J'ajouterai surtout qu'elle me semble indépendamment motivée, quelle que soit la théorie, si on suppose que l'inversion est produite par un déplacement du verbe.